

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.114.B

Contrat de Destination Explore Cognac – Avenant 2025 à la convention de partenariat et de financement 2022-2025

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.114.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

**CONTRAT DE DESTINATION EXPLORE COGNAC – AVENANT 2025 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2022-2025**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

**OBJECTIFS DE DÉVE
DUF**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Tourisme Durable

Le contrat de destination Explore Cognac incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître son attractivité à l'international.

Pour rappel, cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés de l'aire d'appellation du Cognac de travailler ensemble. Elle s'est notamment traduite par une série de rencontres et une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du contrat de destination pour mettre en place des actions à partir de 2020. Ainsi, le contrat de destination Explore Cognac a été signé le 2 juin 2022 entre Atout France, le comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme (en tant que pilote pour le compte des partenaires).

La capacité de rayonnement international et de structuration d'un contrat appuyé par Atout France et la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des contrats de destination, permettra l'émergence d'une destination touristique à part entière complétant ainsi l'offre de l'ouest de la France : Bordeaux, la côte Atlantique, la vallée de la Dordogne et la vallée de la Loire et ses châteaux.

La démarche oenotouristique évolue pour mutualiser progressivement les moyens vers la France et l'International. Depuis le lancement du projet, la notoriété de la destination permet notamment d'intensifier la visibilité de notre offre oenotouristique et de fidéliser nos clientèles.

Les principaux objectifs validés par l'ensemble des partenaires du contrat sont définis comme suit :

1. Faire émerger Cognac comme marque touristique de dimension internationale à l'image de la notoriété de son produit ;
2. Structurer notre offre ;
3. Développer la fréquentation oenotouristique des clientèles étrangères et françaises ;
4. Diffuser les flux par effet de rayonnement géographique et in fine, l'emploi touristique et le produit intérieur brut (PIB) touristique sur le périmètre ;
5. Favoriser le développement d'une destination oenotouristique durable.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces objectifs, les partenaires se sont engagés à travers une convention de partenariat et de financement 2022-2025, à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à GrandAngoulême de participer financièrement à hauteur de 7 000 € pour l'année 2025.

Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant 2025 à la convention de partenariat et de financement 2022-2025 avec Charente Tourisme.

D'ATTRIBUER une participation financière à hauteur de 7 000 € à Charentes Tourisme pour l'année 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

**Avenant 2025 à la
CONVENTION DE PARTENARIAT
& DE FINANCEMENT
CONTRAT DE DESTINATION INTERNATIONALE
Juin 2022 – Mai 2025**



ENTRE :

D'une part,

Charentes Tourisme, l'Agence de Développement Touristique des Charentes, représentée par son Président délégué, Monsieur Patrick MARDIKIAN, association déclarée à la préfecture de la Charente sous le numéro W161005699, dont le numéro SIREN est 830 836 698 et le numéro de SIRET est : 830 836 698 00019, et dont le siège social se situe 21, rue d'Iéna - CS 82407 16024 Angoulême cedex.

Et d'autre part,

La **Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême**, représenté par **M. Xavier BONNEFONT**, Président, dûment habilité à signer, faisant élection de domicile à : 25 bd Besson Bey 16000 ANGOULÊME et dont le numéro SIRET est : 200 071 827 00014

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Ce projet incarne la volonté commune et partagée de porter collectivement et solidairement une ambition visant à développer la notoriété de la destination et accroître ainsi son attractivité à l'international. Cette démarche est née de la volonté d'un ensemble d'acteurs publics et privés de l'aire d'appellation du Cognac couvrant principalement la Charente et la Charente-Maritime au sein de la région Nouvelle-Aquitaine de travailler ensemble.

Elle se traduit par une série de rencontres et d'une proposition de déposer collectivement une candidature au titre du Contrat de Destination. Pour la mise en œuvre des objectifs présentés, les partenaires s'engagent

à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers **depuis 2020 pour réaliser des actions ensemble**. Les **ambitions collectives souhaitées sont décrites dans l'article 1** de la présente convention.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Contrat de Destination », lancé par le groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France (Agence de développement touristique de la France et opérateur de l'état français en matière de Tourisme) et piloté par le contrat cadre Etat-Région (l'Etat via Atout France et les régions via les CRT), le groupement solidaire du contrat Explore Cognac, existant depuis 2019 et constitué autour de Charentes Tourisme a confirmé sa volonté de poursuivre le travail commun, de développement oenotouristique à l'international. La démarche collective globale est décrite dans le dossier de candidature au Contrat de Destination Cognac transmis et validé par les acteurs en 2021 pour l'obtention commun d'un futur contrat de destination de juin 2022 à juin 2025. Le dossier de candidature présenté en automne 2021 à Atout France présente l'ensemble des forces et opportunités du projet, un diagnostic de l'offre, l'ambition, la stratégie, les axes d'actions, la gouvernance et les partenaires déjà engagés.

Un socle de marque commun **Explore Cognac** a été créé, porté collectivement, devenant l'étendard de l'offre oenotouristique à l'international et qui souhaite (re)placer le visiteur au cœur de l'expérience oenotouristique.

Si ce contrat de destination vient illustrer la volonté du collectif de renforcer l'attractivité de **destination Explore Cognac** à l'international, elle traduit également sa préoccupation de favoriser le développement d'une destination oenotouristique durable.

Le tourisme est en effet confronté, depuis plusieurs années, à d'importantes problématiques environnementales et sociétales - éco-responsabilité, préservation des espaces naturels, changement climatique, gestion des flux, mobilités douces, etc., auxquelles s'est ajoutée la pandémie de la COVID impactant fortement ce secteur économique. Depuis les efforts ont porté à l'adaptation du secteur du tourisme aux réalités futures, en encourageant l'innovation et l'investissement, en repensant de nouvelles formes de gouvernance, en adaptant l'offre, en s'appuyant mieux encore sur les outils digitaux.

Tous les acteurs qui portent ce contrat sont convaincus de la nécessité de favoriser la transformation structurelle pour forger une économie du tourisme plus forte, plus durable et plus résiliente. Cette volonté commune constitue le socle de cette candidature.

En parallèle de cette démarche, les territoires et l'interprofession du Cognac sont engagés dans une reconnaissance des savoir-faire de l'élaboration du Cognac, au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

La capacité de rayonnement international et de structuration du Contrat appuyé par Atout France et la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la gouvernance des contrats de destination permettra l'émergence d'une destination touristique à part entière complétant ainsi l'offre de l'ouest de la France : Bordeaux, la Côte Atlantique, la Vallée de la Dordogne, la Vallée de la Loire et ses châteaux.

Cet engagement multidimensionnel a ainsi pour objectif de faire d'*Explore* *Cognac*, la porte d'entrée d'une offre riche, variée, cohérente et durable visant à renforcer le rayonnement de la France dans sa diversité touristique à l'international.

L'objectif est de créer une **marque à notoriété internationale** et un **plan d'actions mutualisé** réunissant les acteurs clés de la destination. La candidature au Contrat de Destination porte simultanément sur la **structuration** et le **développement de l'offre**, sur la **qualité d'accueil**, la **promotion sur plusieurs marchés internationaux cibles**, ainsi que sur les démarches d'**intelligence économique**.

Le groupement d'acteurs solidaires s'est constitué autour de Charentes Tourisme (CT), bras armé pour le tourisme des deux Départements de la Charente et de la Charente-Maritime, regroupant en tant que membres fondateurs le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA), les collectivités : Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de Gémovac, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté de communes d'Oléron eux même s'appuyant pour la partie opérationnelle sur leurs offices de tourisme, et les offices de tourisme de La Rochelle et de Saintes et de la Saintonge.

En complément du plan d'actions (présenté ci-après), l'année 2025 est également une année de transition, consacrée à la **co-construction de la future stratégie 2026-2028**. Des réunions opérationnelles et stratégiques- Comité opérationnel, Groupes de travail et Comités de pilotages Stratégiques seront animées par Charentes Tourisme (auprès des partenaires actuels et structures non-partenaires) afin de rédiger la prochaine convention partenariale triennale.

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Conformément aux décisions prises lors du Comité de Pilotage du 5 décembre 2024 à Cognac, le présent avenant :

- **Rappelle les objectifs et orientations de la convention triennale (initialement 2022-2025),**
- **Précise les modalités du partenariat** entre d'une part **GrandAngoulême** et d'autre part **Charentes Tourisme, coordinateur et animateur du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de la destination précitée pour l'année 2025.**

Conformément à la signature officielle du contrat de destination, contrat signé entre Atout France, le CRT Nouvelle-Aquitaine et Charentes Tourisme le 02 juin 2022 (conférence de presse organisée à La Rochelle), **le présent avenant précise également que le contrat de destination, ayant une durée de 3 années calendaires, court de fait jusqu'au 31 mai 2025.**

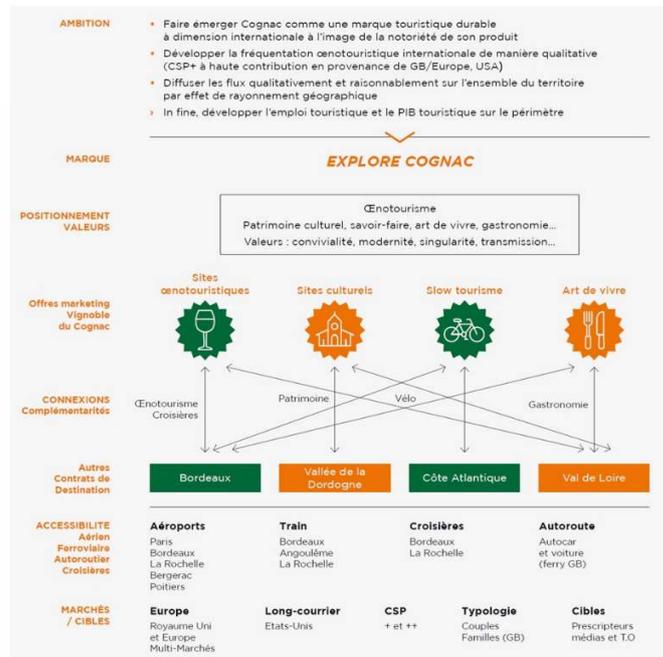
Malgré le contexte incertain de pérennisation par Atout France des Contrats de Destinations inscrits dans le cadre administratif des contrats de destination triennaux portés avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires du projet décident de maintenir un budget rationalisé et des actions à l'international après la fin de validité du contrat fixée au 2 juin 2025 tout en amorçant des actions sur le marché hexagonal avec des ressources réduites.

En effet, les partenaires ont validé en COPIL du 5 décembre 2024 la nécessité de donner une nouvelle envergure à la valorisation de l'œnotourisme mutualisant l'approche des partenaires du projet en France et à l'international.

CF Compte rendu

Les **principaux objectifs** co-validés par l'ensemble des partenaires sont dans le schéma suivant :

précisés



Le positionnement de la destination :

- Structurer et valoriser un œnotourisme durable,
- Promouvoir un patrimoine culturel diversifié au milieu du vignoble, ainsi que des savoir-faire locaux,
- Mettre en exergue l'art de vivre du territoire et sa gastronomie.

À l'horizon de 3 ans, l'ensemble des partenaires signataires se donne pour ambition commune :

- d'intensifier la visibilité et la notoriété de la destination sur les marchés étrangers ciblés (Royaume Uni, Europe multi-marchés, Etats-Unis d'Amérique)
- de structurer plus encore l'offre pour être toujours plus en phase avec les attentes et évolutions comportementales majeures des clientèles étrangères.
- de devenir une "destination œnotouristique durable"

Pour ce faire, les partenaires signataires se sont fixés des objectifs autour de **3 axes majeurs** en termes de :

- **Innovation, structuration de l'offre/Professionalisation de l'accueil,**
- **Communication/Marketing,**
- **Observation/Evaluation.**

Objectifs spécifiques :

- Créer un écosystème digital et optimiser sa performance selon les cibles identifiées (Site web – indicateurs visites et/ou visiteurs / Réseaux sociaux - nb de fans, interactions/engagements) ;
- Optimiser la médiatisation de la marque Explore Cognac à l'international sur les différents marchés cibles : prescripteurs presse et e-influenceurs (suivre le/les indicateurs d'audience/portée/Nb d'articles et les objectifs) ;
- Développer la mise en marché de l'offre oenotouristique (identifier 10 à 20 Tours opérateurs influents et engager un travail de fond avec eux pour développer la programmation de la destination) ;
- Internationaliser l'offre et la marque (sites oenotouristiques, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes de charmes... engagés et mobilisés à l'accueil des clientèles internationales) ;
- Disposer d'un tableau de bord d'évaluation quantitatif et qualitatif (mesure de l'objectif, indicateur à réévaluer) ;
- Accroître le collectif de partenaires (atteindre les 12 à 15 partenaires au terme des 3 ans du contrat et augmenter le volume de recettes du projet).

L'appel à manifestation d'intérêt 2022-2024 et la présentation du contrat de destination (genèse, objectifs, organisation, axes stratégiques) rédigés et validés par l'ensemble des partenaires est disponible en téléchargement ici : [Dossier de Candidature](#) - [Drive partagé CD Explore Cognac](#)

Les actions du contrat et la vie du projet sont décrites sur le site internet corporate du contrat de destination : <https://pro.explore-cognac.fr/>

ARTICLE 2 – PLAN D' ACTIONS 2025 / AXES STRATEGIQUES

Le collectif de partenaires a élaboré un plan d'actions pour 2025 adaptatif que le Comité de pilotage a validé le 5 décembre 2024.

Le détail de ce plan d'actions ainsi que le compte-rendu de cette réunion sont accessibles dans l'espace partenaires du site <https://pro.explore-cognac.fr/>

Rappel des codes partenaires financeurs : **ProExploreCognac22!**

Synthèse des axes stratégiques :

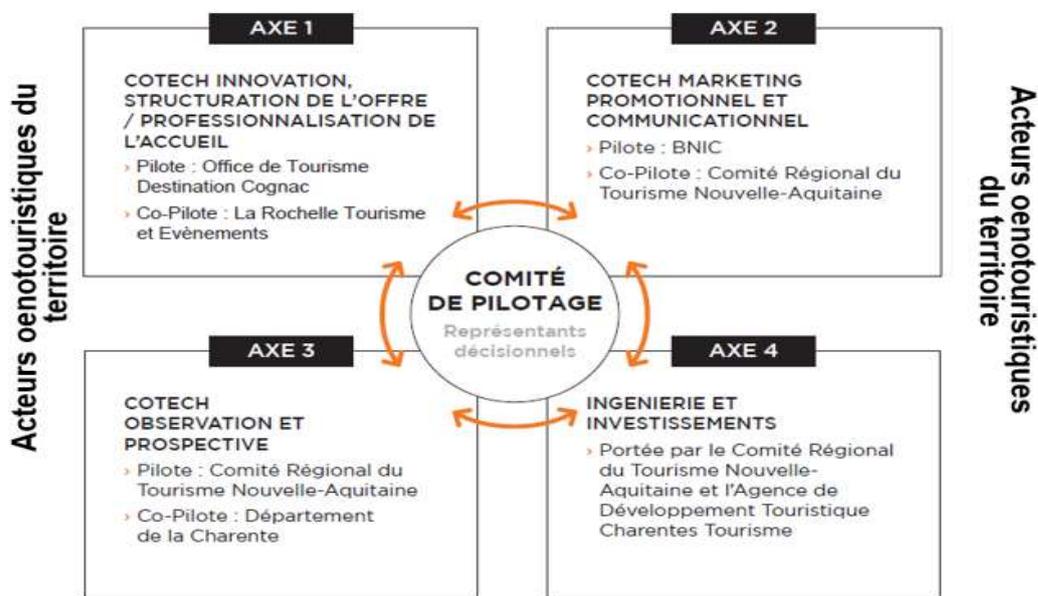
AXE 1 INNOVATION, STRUCTURATION DE L'OFFRE ET PROFESSIONNALISATION DE L'ACCUEIL	AXE 2 MARKETING, PROMOTION ET COMMUNICATION	AXE 3 OBSERVATION ET PROSPECTIVE	AXE 4 INGÉNIERIE ET INVESTISSEMENT	AXE TRANSVERSE ANIMATION DU COLLECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et mobiliser les acteurs locaux autour de la démarche "Contrat de destination" • Animer le réseau, sensibiliser et professionnaliser les acteurs à l'accueil des clientèles étrangères • Structurer et qualifier l'offre œnotouristique par le programme <i>Explore Cognac</i> de création d'expérience et le label Vignoble et Découverte 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la commercialisation de la destination auprès des agences réceptives, Tours opérateurs et agences de voyages • Mise en place d'une stratégie Presse et Influenceurs sur les marchés ciblés • Développer un ensemble d'outils de communication homogènes en concentrant les investissements sur le digital et les médias sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et analyser les retombées de l'activité touristique et effectuer les réajustements nécessaires grâce à un partenariat étroit entre les Observatoires des partenaires engagés • Suivre l'évolution des clientèles touristiques des marchés américains, chinois et britanniques sur le territoire • Réaliser un suivi de l'évolution de l'offre avec une attention particulière portée sur le développement durable (labels, classements, etc.) • Suivre et évaluer les indicateurs de performances des actions marketing et de communication que le collectif mettra en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la professionnalisation des acteurs publics et privés par des programmes de sensibilisation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres terrain • Site internet dédié • Corporate • Newsletters élus, codir, cotech • Créer un événement annuel convivial pour fédérer les partenaires

Espace partenaires du site internet : <https://pro.explore-cognac.fr/>

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE DU PROJET (Rappel)

Le rôle de chaque instance est précisé comme suit :

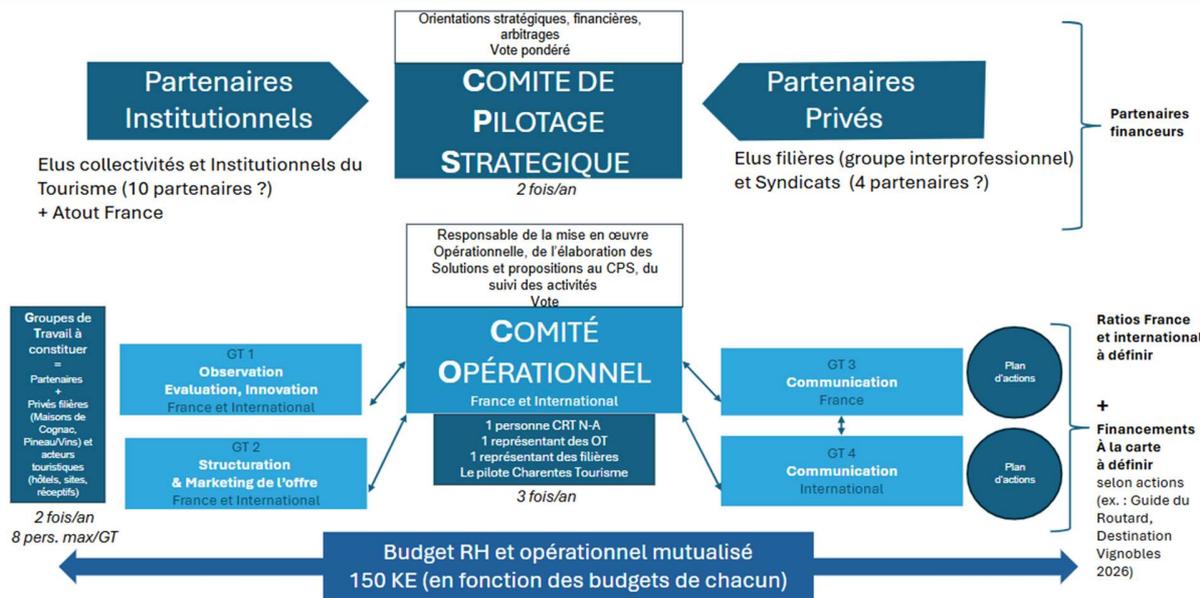
La réalisation du plan d’actions est assurée par une gouvernance partenariale pour garantir la coordination du projet, l’élaboration et le suivi des actions et les prises de décisions.



Animation du projet : cheffe de projet dédiée
et managée par le coordinateur Charentes Tourisme

Un nouveau modèle de gouvernance validé en COPIL en décembre 2024 sera mis en place progressivement dans le courant de l'année 2025.

2025 - UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



ARTICLE 4 – FINANCEMENT 2025

4.1 - LE PORTAGE FINANCIER

Les participations financières pour lesquelles les partenaires se sont engagés seront versées à Charentes Tourisme.

Charentes Tourisme tient une comptabilité analytique distincte de ses autres activités. Charentes Tourisme transmet aux partenaires les éléments financiers dont ils ont besoin pour le bon suivi des opérations et tient à disposition des partenaires tous les éléments et pièces justificatives de recettes et de dépenses. Cette comptabilité distincte fera l'objet d'un bilan comptable spécifique envoyé à chaque partenaire.

4.2 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

En adhérant au projet par la présente convention, **GrandAngoulême** s'engage à participer financièrement en 2025 à hauteur de **7 000 Euros TTC (voir point 4.3 de la convention)** en lien avec le plan d'actions et le budget mis à jour et co-validé chaque année.

La participation financière pour l'année 2025 sera fonction des engagements financiers définis par chaque partenaire lors du Comité de pilotage de fin d'année pour l'année suivante.

4.3 - LE FINANCEMENT 2025

Le plan de financement pour l'année 2025 est le suivant :

RECETTES 2025	
Participation partenaires	152 100 €
BNIC	35 000 €
Charentes Tourisme	25 000 €
CRT N-A	20 000 €
Grand Cognac	25 000 €
Haute Saintonge	20 000 €
Saintes	7 500 €
Grand Angoulême	7 000 €
La Rochelle Tourisme & Evènements	5 000 €
4B Sud Charente	2 500 €
Lavalette Tude Dronne	2 500 €
Gémozac	1 400 €
Oléron	1 200 €
Report 2024	149 828,00 €
TOTAL RECETTES	301 928 €

4.4 - LES MODALITES DE FINANCEMENT

La participation financière est versée, autant que possible, chaque année **en début d'année en cours (avant le 30 juin)**, et sans qu'il soit fait un appel à contribution spécifique, afin de permettre la mise en œuvre globale des actions menées par le coordinateur.

Si les règles de fonctionnement internes le permettent, les structures partenaires verseront leurs contributions **annuelles en une seule fois sur appel de fonds de Charentes Tourisme après signature du présent avenant à la convention.**

Pour certains partenaires qui ne peuvent pas procéder à un versement unique en raison des modalités juridiques et administratives propres à leur fonctionnement, il pourra être envisagé l'option suivante :

- Le versement d'un acompte de 70% dans le respect d'un délai fixé au 30 juillet 2025.
- Le versement du solde de 100% avant le 1er septembre de l'année N, sur présentation des pièces indiquées ci-après.

Dans le cas présent, le **GrandAngoulême** s'engage :

à procéder à un versement unique de la subvention annuelle dans le respect du délai précité

4.5 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Chaque versement sera effectué au compte ouvert au nom de **Charentes Tourisme** (le RIB sera joint à l'envoi de la facture de l'année en cours).

ARTICLE 5 – LITIGE

En cas de litige, avant d'envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s'engagent à aboutir à un règlement à l'amiable afin d'envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet.

Fait à Angoulême, le 13 juin 2025 en deux (2) exemplaires originaux.

Xavier BONNEFONT
GrandAngoulême

Patrick MARDIKIAN
Président délégué de
Charentes Tourisme
Vice-président du Département
de la Charente

ANNEXE 1

Les Groupes de travail coordonnés par la cheffe de projet et animés par les pilotes et co pilotes sont constitués ainsi :

(Ces groupes de travail se réunissent au minimum 2 fois par an et leurs listes de personnes ressources peuvent évoluer). Ces listes sont disponibles sur un drive partagé du projet accessible à toutes les parties prenantes.

Groupe de travail 1 – Observation, évaluation, innovation

PILOTE :

Philippe BROULOU / CRT NA

CO-PILOTE:

Isabelle ROY / Dép. Charente

RESSOURCES :

Solenne AUBINEAU / CT

Karine BISMES / CT

Groupe de travail 2 – Structuration & marketing de l'offre

PILOTE :

Benoit CHRISTEN / OT Jonzac

CO-PILOTE:

Gaëlle RESTOINT / OT Angoulême

RESSOURCES :

- Julie ANGIBAUD / CT – Vignobles & Découvertes
- Aurore DANEDE / Syndicat des Vins IGP Charentais
- Erik DARMON / Cognac Tiffon Braastad
- Laurette DIDIERE / Charentes in Flow
- Marion MIGNOTY / OT Marennes Oleron
- Sandrine PAILLONCY / CRT NA
- Laetitia SEGUIN / OT Saintes

Groupe de travail 3 – Communication / International

PILOTE :

Céline BOUTE / CRT NA

CO-PILOTE:

Claire CAILLAUD / BNIC

RESSOURCES :

- Caroline BROSSARD / Villa Grand Voile
- Amaury LEGRAND / Groupe François 1er
- Audrey NORMANDIN / Cognac Normandin Mercier
- Frédéric SAINT-POL / Abbaye aux Dames
- Thomas SORET / Cognac Frapin
- Romain VIGNAL / Hennessy
- Eric WALTER / Royan Atlantique
- Stéphanie WOLSKI / Remy Martin

Groupe de travail 4 – Communication / France

PILOTE :

Coline LAFONTAINE / Destination Cognac

CO-PILOTE:

Frédérique MICHELY / OT La Rochelle

RESSOURCES :

- Thérèse BERTRAND / Cognac Bertrand
- Aurore DANEDE / Syndicat des Vins IGP Charentais
- Mendy GOYEAU / Château de Cognac
- Stéphanie GROLLEAU / CT
- Chloe PINAUD / Domaine de Garancille
- Sandrine PAILLONCY / CRT NA